



Lille, le 29 mars 2013

Communiqué de presse

DISPOSITIF D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT : PROJET TERRITORIAL DE SORTIE DE L'HIVER DE LA REGION NORD-PAS-DE-CALAIS



L'hébergement d'urgence : un effort majeur en Nord-Pas-de-Calais

L'hébergement d'accueil, de stabilisation et d'insertion représente près de 7 400 places dans le Nord-Pas-de-Calais auxquelles s'ajoutent 2 900 places de logement adapté, soit au total 10 300 places pérennes. A ces places pérennes, s'ajoutent également près de 880 places supplémentaires d'hébergement hivernal dont l'ouverture était prévue entre le 1^{er} novembre 2012 et le 31 mars 2013 en niveau 1 (temps froid) sans compter les places de niveau 2 ou 3 qui sont ouvertes en supplément en cas de températures très basses.

Au total, ce sont près de 104 millions d'euros qui sont consacrés par l'Etat en région Nord-Pas-de-Calais à l'hébergement d'urgence et au logement adapté soit une progression des crédits de près de 10 % par rapport à 2012.

Le plan de lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale et le plan de sortie de l'hiver

En clôture de la Conférence contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, qui s'est déroulée les 10 et 11 décembre 2012, le Premier ministre a annoncé la volonté du gouvernement de « *marquer un changement majeur dans l'approche des questions de pauvreté et d'exclusion dans notre pays* ».

La politique de l'hébergement telle que l'a précisée la ministre de l'Egalité des territoires et du Logement s'inscrit dans le cadre de la politique globale en faveur du logement. Il s'agit donc de sortir de la gestion saisonnière du dispositif d'hébergement et d'éviter la remise à la rue des personnes accueillies.

La déclinaison du plan en région

Pour trouver des solutions à la prise en charge des personnes au-delà du 31 mars, une concertation s'est engagée dès le début de l'année 2013 avec l'ensemble des partenaires (services intégrés de l'accueil et de l'orientation - SAIO, associations gérant des établissements, services d'hébergement, collectivités locales, bailleurs, services de l'Etat...).

Préfecture du Nord
Service régional de la communication
interministérielle
03 20 30 52 50
pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture du Pas-de-Calais
Bureau de la communication interministérielle
03 21 21 20 36
pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr

Cette concertation a permis d'élaborer un plan d'action qui repose sur les éléments suivants :

- **665 places d'hébergement hivernal de niveau 1 sont prolongées jusqu'au 15 mai** (en tenant compte des sites où il était possible de prolonger l'ouverture de ces places et en des secteurs où la tension est la plus forte) ;
- **l'accès au logement de droit commun** et notamment au logement social est le premier levier à mobiliser en intensifiant notamment l'utilisation des contingents préfectoraux. Afin d'améliorer le suivi de ce contingent préfectoral, la préfecture du Nord et la préfecture du Pas-de-Calais se dotent d'un outil performant de suivi dénommé SYPLO et développé par le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement. Par ailleurs, la mise en place du nouveau plan départemental d'accès au logement des plus démunis (PDALPD) dans le département du Nord va permettre d'optimiser la gestion du contingent préfectoral en le déconcentrant au niveau des arrondissements. Pour la région Nord-Pas-de-Calais, environ 5 400 logements du contingent préfectoral (4 300 pour le Nord et 1 100 pour le Pas-de-Calais) peuvent être mobilisés chaque année pour les publics prioritaires du PDALPD et pour les ménages reconnus prioritaires et urgents au titre du droit au logement (DALO). Les bailleurs sociaux sont en effet tenus de mettre à disposition des préfets ces logements.
- **structurer améliorer et adapter l'offre d'hébergement d'urgence.** Le plan territorial de sortie de l'hiver intègre par ailleurs un certain nombre d'autres mesures :
 - le renforcement des SIAO, de la veille sociale (équipes de maraude, espaces solidarité insertion...) ;
 - un accroissement des places d'hébergement pérennes ouvertes toute l'année (387 places créées dont 211 dans le Nord et 176 dans le Pas-de-Calais) : un appel à candidatures a été lancé dans chaque département de façon à ouvrir ces places le plus rapidement possible ;
 - l'accélération du programme des pensions de famille qui permet d'accueillir des personnes en grande difficulté dans un cadre privatif tout en les accompagnant socialement (181 places seront ainsi livrées en 2013 dont 124 dans le Nord et 57 dans le Pas-de-Calais) ;
 - le développement de l'intermédiation locative (106 logements supplémentaires captés en 2013 pour le dispositif classique) ;
 - un soutien important aux résidences sociales ;
 - la livraison de nouvelles places d'hébergement d'urgence pour les demandeurs d'asile (58 places dans le Nord en avril 2013) ;
 - l'accompagnement vers et dans le logement (l'abondement du fonds national d'accompagnement vers et dans le logement se traduit par une augmentation des crédits de + 20 % dans le Nord-Pas-de-Calais ce qui permettra de recruter des travailleurs sociaux supplémentaires.